

Ciel

LA RÉSERVE NATURELLE DE LA BAIE-DES-BRISES Par J.M. Latreille UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉS MOUVEMENTÉE ET FÉBRILE (1^{ère} partie)

Trente hectares de territoire naturel en milieu humide arbustif très biodiversifié, voilà la description simplifiée de cette magnifique réserve naturelle (RN) acquise par CIEL en 2010 et reconnue par le Ministère de l'Environnement en mars 2012.

Bien que nous en ignorions les conséquences lors de l'acquisition en 2010, nous comprenons maintenant que le découpage du contour de cette RN a été conçu de façon atypique et inusité suite à une entente entre le Ministère de l'Environnement et l'ancien propriétaire qui avait des visées de développement sur ce territoire. Trois anomalies ou défauts entachent la conception de cette RN et menacent d'en compromettre l'avenir.

1) Le découpage cadastral de la RN.

Le contour de la RN, sur 3.5 km, compte 68

périmètre de 3.5 km qui compte maintenant plus de 80 lots et propriétés et donc autant de voisins dont plusieurs sont tentés d'empiéter de diverses façons sur le milieu naturel.

3) Une urbanisation voisine récente :

Du côté sud, entre la RN et le Chemin de la Baie, une large zone du milieu humide tourbeux et arbustif avait été exclue du schéma d'aménagement topographique de l'aire de conservation pour être dévolue au projet de développement résidentiel projeté par l'ancien propriétaire. Sur cette zone lotie, depuis 3 ans un branle-bas de machineries lourdes a rasé la végétation et remblayé les terrains sur une hauteur de 1 à 2 mètres.



Remblai retenu par des blocs de béton sur une hauteur dépassant les 1.5 mètres à la limite de la RN.
Photo JML 3 nov. 2022.

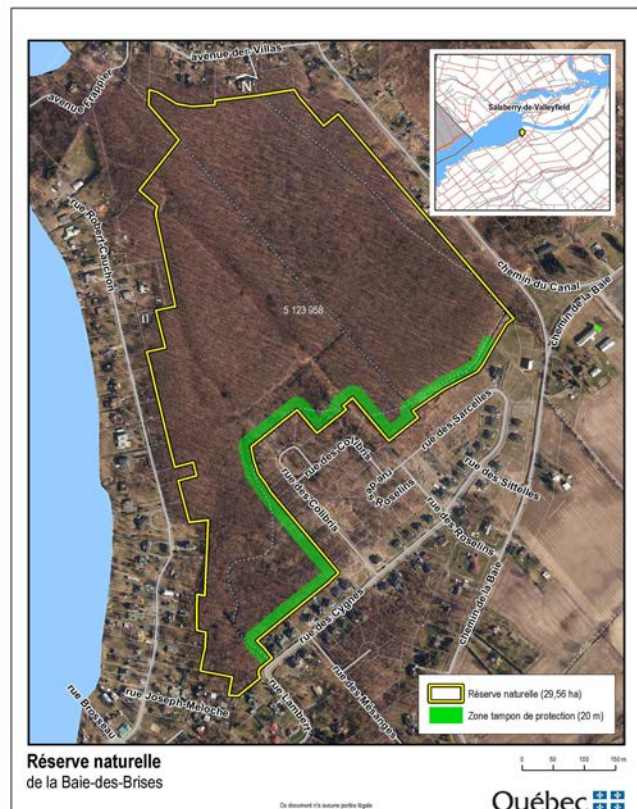


Image fournie par le Ministère de l'Environnement
Photo aérienne qui date de quelques années.
En jaune : le découpage de la réserve naturelle
En vert : La zone tampon prévue.

angles que nous avons identifiés avec des piquets à la suite d'un arpentage fait en décembre 2010 ce qui rend extrêmement difficile la surveillance et le contrôle de notre droit de propriété face à nos nombreux voisins.

2) L'enclavement de la RN :

La RN, sauf pour une distance d'une vingtaine de mètres sur la rue des Cygnes, est en effet complètement enclavée à l'intérieur d'un

CIEL est un organisme de bienfaisance fondé en 1996
No enr. organisme de bienfaisance : 87573 8221 RR0001

De nouvelles rues, des infrastructures d'égout, de fourniture d'eau et d'électricité et une centaine de nouvelles constructions domiciliaires sur autant de lots ont changé complètement le paysage de cette zone devenue urbanisée en peu de temps. Mais, et c'est ici où le bât blesse, à la limite et en contact direct avec la RN, 41 nouvelles résidences et leurs dépendances (cabanons, piscines, etc...) ont soudainement surgi sur des lots situés le long des nouvelles rues des Cygnes, des Colibris et des Sarcelles, soit sur une distance de 1 km en mesure linéaire calculée par le Ministère de l'Environnement, créant ainsi un véritable nouveau quartier urbain collé sur la RN. Le résultat doit être qualifié de catastrophique pour le propriétaire de la RN, CIEL. Et voici pourquoi.

ciel@ciel-eco.com www.ciel-eco.org
4985, montée Quesnel, Saint-Anicet, JOS 1M0

Des arbres devenus dangereux

Les nouveaux terrains aménagés sont contigus à l'orée de la forêt de la RN. Cette lisière d'arbres, en majorité des érables rouges et des frênes, soudainement privés d'un couvert forestier adjacent, deviennent menaçant pour les propriétés voisines. La vulnérabilité aux effets du vent, l'enracinement superficiel des arbres en milieu tourbeux et humide, la perte soudaine de l'appui mutuel des arbres entre eux dans un milieu forestier sont autant de facteurs qui accentuent la dangerosité de la lisière forestière longeant les nouvelles propriétés voisines de la RN. Ainsi, au cours de l'hiver 2023, nous avons dû régler une réclamation pour un bri de clôture de métal lors d'un verglas. De telles réclamations risquent de se multiplier étant donné le grand nombre d'arbres présentant un caractère de dangerosité pour les nouvelles propriétés voisines.

La Réserve naturelle de la Baie-des-Brises comprend seulement 30 ha sur les 240 ha de territoires naturels dont CIEL est propriétaire.

C'est dire que ce 12 % de nos réserves naturelles

mobilise presque toutes nos énergies et pourrait impliquer des coûts dépassant largement nos capacités financières. C'est le péril qui guette la Réserve naturelle de la Baie-des-Brises et même l'organisme propriétaire CIEL. C'est pourquoi le conseil d'administration de CIEL a élaboré un programme préventif chargé qui établit des mesures préventives draconiennes. Toutefois, il y a loin ici de la coupe aux lèvres! Ce programme préventif est à l'état de projet et un tel projet exige des autorisations de la part des autorités municipales et gouvernementales réticentes à devoir sacrifier autant d'arbres.

Nous verrons, dans une prochaine édition de L'intendant (no 63, juin 2024), le déroulement des démarches effectuées pour sensibiliser les citoyens de la municipalité et le conseil municipal de même que les autorités du ministère de l'Environnement à la situation particulière de cette RN et planifier la réalisation des travaux préventifs nécessaires sur la lisière concernée de la RN d'une longueur de 1 km.

RECONNAISSANCE DE DEUX NOUVEAUX SECTEURS DE LA RÉSERVE NATURELLE DU COTEAU-DE-LA-RIVIÈRE-LA GUERRE UNE VISITE PROMETTEUSE ET APPRÉCIÉE

La *Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre* (RNCRLG) a été reconnue par le ministère de l'Environnement en 2004 et comprenait le *Secteur Montée-Quesnel* dans la municipalité de Saint-Anicet et le *Secteur 4^e rang* dans la municipalité de Godmanchester. Au cours des dernières années, CIEL a acquis deux nouveaux territoires naturels situés à proximité de ces deux secteurs soit le *Secteur Pierre-Léger* à Saint-Anicet (2,43 ha), acquis en décembre 2015, et le *Secteur Jean-Luc-Génier* dans Godmanchester (83,89 ha) acquis en mai 2022. Une demande de reconnaissance comme réserve naturelle de ces deux territoires par agrandissement de la RNCRLG avait été acheminée au ministère de l'Environnement peu après leur acquisition. Le dossier est toujours à l'étude au Ministère mais une visite récente témoigne de l'avancement du projet.

En effet, le 23 octobre dernier, un représentant de la Direction des aires protégées au Ministère de l'Environnement (MELCCFP), Monsieur Claude Drolet, biologiste et chargé de projet, nous a fait une visite au siège social de CIEL en vue d'éclaircir certains points ayant trait à la reconnaissance de ces deux nouveaux territoires et y donner suite. Entre autres, nous avons discuté et donné les informations pertinentes sur les objectifs de conservation, les restrictions d'usages et les infrastructures à prévoir sur ces réserves naturelles. Puis nous lui avons fait visiter les deux secteurs en question où il a pu observer le résultat de nos mesures de conservation de la biodiversité. Une reconnaissance officielle de ces deux territoires devrait être confirmée dans quelques mois.

Nous avons constaté l'intérêt manifeste de M. Drolet pour la conservation de la biodiversité et son application à en préciser les dispositions devant être incluses dans la future entente de reconnaissance de réserve naturelle. Une visite très appréciée.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CIEL

La prochaine AGA du Centre d'intendance écologique L. (CIEL) se tiendra le **09 juin 2024 à 13h00** à la salle de réunion (cabane à sucre) de l'organisme, située au siège social. Merci de noter cette date à votre agenda. À cette occasion, nous aurons le privilège d'avoir comme présentateur invité le Dr Daniel Leblanc, médecin retraité. Le Dr Leblanc a toujours manifesté un grand intérêt pour la biodiversité à laquelle il a intégré la culture des arbres à noix et son impact sur la santé humaine. La présentation aura donc pour titre : « **La biodiversité et la santé par les arbres à noix** ».

MEMBRES DE CIEL

En 2023, Ciel a maintenu un niveau d'adhésions proche du record de l'année 2022 (188 membres) avec 177 inscriptions comme membres en règle de l'organisme. Un appui inestimable à la protection de la biodiversité